ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des personnels du site de recherche d'emploi Monster

Question écrite n° 9422

Texte de la question

M. Philippe Latombe alerte Mme la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, sur la situation des personnels du site Monster. Moins d'un an après la création d'une *joint-venture* entre Monster et CareerBuilder, les actionnaires Randstad (49 %) et Apollo (51 %) de Monster Europe, deux poids lourds internationaux du secteur, ont interrompu tout soutien financier à cette entreprise, rendant sa liquidation désormais inévitable. Plus de 200 salariés sont concernés par l'arrêt de l'activité du pionnier de l'emploi en ligne, l'entreprise n'étant plus en capacité d'assurer les salaires de ses collaborateurs. Alors qu'un accord d'entreprise sur les licenciements économiques, signé par Monster France sous l'égide de Randstad et valide jusqu'en 2027, prévoyait un accompagnement renforcé pour les salariés (dispositifs spécifiques pour les salariés seniors, en reconversion, créateurs d'entreprise, etc.), ni Randstad ni Apollo ne comptent soutenir financièrement et humainement les équipes dans leur départ. Randstad considère que, devenu simple « actionnaire minoritaire » (49 %), il n'a plus la main et utilise ce prétexte pour se désengager de ses engagements sociaux. C'est donc le système public de solidarité financé par les employeurs français qui assumera le paiement des salaires et des indemnités de départ. Non seulement un tel comportement des actionnaires pose un problème d'éthique mais on peut légitimement s'interroger sur le choix opportuniste de Randstad qui consiste à devenir minoritaire dans les mois qui précèdent l'arrêt de leur soutien financier. Il souhaite savoir comment, dans un contexte budgétaire compliqué qui impose d'être vigilant quant au recours à la solidarité publique, le Gouvernement envisage de contraindre les actionnaires à remplir leurs engagements.

Données clés

Auteur : M. Philippe Latombe
Circonscription : Vendée (1re circonscription) - Les Démocrates
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9422
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : Comptes publics
Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 août 2025, page 7306